

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 18 FÉVRIER 1910.

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1910.

(Voir les n^{os} 4 et 35, session de 1909-1910, de la Chambre des Représentants; — 33, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE RIBAU COURT, Président; VAN DEN NEST, Vice-Président; le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, DELANNOY, le Baron WHETTALL, KEESEN, Rapporteur.

MESSIEURS.

Le Budget métropolitain fut voté par la Chambre sans discussion préalable.

Les crédits alloués pour 1909 se montent à . . . fr.	941,690
Le Projet pour l'exercice 1910 les porte à	995,890
Soit une augmentation de fr.	54,200

Il ne s'agit de part et d'autre que de dépenses ordinaires; aucune dépense extraordinaire n'est mentionnée.

L'article 2 comprend les traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service; les traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.

Crédit alloué pour 1909 fr.	591,190
Crédit demandé pour 1910.	785,890
Soit une augmentation de fr.	194,700

Elle est destinée :

1° A accorder des augmentations de traitement réglementaires; à pourvoir à des emplois dont la création a été reconnue nécessaire; à régula-

riser en partie la situation de certains fonctionnaires et employés repris de l'ancienne administration centrale de l'Etat Indépendant du Congo, conformément aux dispositions de l'article 32 de l'arrêté organique du 3 novembre 1908, et dont le traitement est inférieur au minimum fixé par l'article 5 du dit arrêté, et enfin à payer les traitements du personnel préposé à l'entretien des hôtels et des bureaux, dépense imputée en 1909 sur l'article 4 ;

2° A organiser un service spécial de l'agriculture rendu nécessaire par l'extension donnée aux plantations de rapport dans la colonie ; une somme de 25,000 francs est affectée à cet objet.

L'agriculture doit être une des principales ressources de la colonie. Un service spécial est donc de la plus haute importance pour lui donner une impulsion rationnelle et scientifique. Le sol vierge du Congo est susceptible d'une productivité merveilleuse, mais on n'est pas encore fixé sur les méthodes à suivre pour obtenir le meilleur rendement ni sur les variétés qui répondent le mieux à la nature des terrains et du climat. Sous ce rapport, tout est encore à faire et le concours intelligent de nos agronomes devient indispensable.

Le Budget métropolitain fut voté à la Chambre par 76 voix contre 37 et 8 abstentions.

La Commission vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
E. KEESEN.

Le Président,
Comte DE RIBAU COURT.